

Pour déposer votre demande de subvention pour le téléservice  
« **Prévention de la perte d'autonomie** »,  
vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant :  
<https://vosdemarches.seine-et-marne.fr>

1a

Si vous ou votre structure disposez déjà d'un compte, connectez-vous avec celui-ci en entrant vos identifiants.

OU BIEN

1b

Sinon, créez votre compte en cliquant sur le bouton « **Créer votre compte personnel** ». Après création de votre compte, vous recevrez par email un lien d'activation, sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte.

Bienvenue sur le portail usagers du Département de Seine-et-Marne

Conçu pour simplifier la vie des particuliers, des associations, des collectivités et des sociétés, ce portail innovant vous permet d'ouvrir un compte et de bénéficier de nombreux télé-services en ligne, disponible sur Internet, 24h/24, à partir de n'importe quel support : ordinateur, tablette, smartphone.

J'ai déjà un compte  
Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires  
Adresse électronique \*

Pas encore de compte ?  
CRÉER VOTRE COMPTE PERSONNEL

1a

1b

Mot de passe oublié ? | Pas encore de compte ?

2

Connectez-vous. Vous arrivez sur la page « **VOS DEMANDES** »

3a

\*\*\* **ASTUCE** \*\*\* : vous pouvez désormais chercher DIRECTEMENT le téléservice avec un mot-clé dans la page « **RECHERCHER** » du menu !

3b

Vous pouvez consulter vos demandes existantes en cliquant sur la carte dédiée.

OU BIEN

3c

Vous pouvez aussi faire une nouvelle demande. Sélectionnez votre type de structure (3c), puis votre structure (3d), puis le téléservice recherché.

Si le nom de votre structure ne figure pas, merci de contacter le **01.64.19.27.18** ou le **01.64.14.77.77** pour demander le rattachement de votre compte à votre structure.



ACCUEIL VOS DEMANDES RECHERCHER VOTRE COMPTE

Vos demandes existantes

Vos demandes existantes

Accéder à vos demandes existantes >

Nouvelle demande - Vous êtes :

Un particulier Une association Une société

Télé-services destinés aux particuliers Accéder à votre association > Accéder à votre société >

Une collectivité Un collège

Accéder à votre collectivité > Accéder à votre collège >

Liste Une collectivité

Ville de

3a

3b

3c

3d

4

Une fois le téléservice sélectionné, un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « **Terminer** ». Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans la page « **VOS DEMANDES** ».